

**DELEGATION DE Monsieur Jean-Michel GAUTE**

**D-2014/617**

**Groupe scolaire BENAUGE. Maîtrise d'œuvre sans concours.  
Appel d'offre restreint. Commission composé comme un jury.  
Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Groupe scolaire de la Benauge est situé dans le quartier de la Bastide à Bordeaux et fait aujourd'hui l'objet d'un vaste projet de rénovation urbaine (2012-2020).

Premier équipement de la cité Pinçon construite de 1948 à 1953, le Groupe scolaire d'une surface de 6 700 m<sup>2</sup> est aujourd'hui l'un des immeubles les plus énergivores du patrimoine bordelais et nécessite en outre, la mise en conformité du bâtiment aux lois d'accessibilité et à la réglementation incendie dans les ERP ainsi qu'une amélioration de la fonctionnalité des locaux.

La Ville a décidé d'engager une opération globale d'amélioration thermique du bâti et la rénovation partielle des locaux.

Afin d'évaluer les conditions de rénovation du Groupe scolaire, une étude de programmation a été confiée au cabinet HEMIS AMO, programmiste.

Les objectifs du projet sont identifiés de la manière suivante :

- Atteindre le niveau BBC Rénovation de la RT2012 (soit Cep – 40%)
- Mettre aux normes incendie et sécurité ERP
- Mettre aux normes accessibilité
- Proposer des conditions améliorées de confort pour les occupants
- Maintenir le groupe scolaire sur site pendant les travaux par un phasage adapté
- Adapter la fonctionnalité de certains locaux
- Conserver autant que possible les caractéristiques de l'architecture originelle

Le montant total de l'opération, incluant les frais d'études (Maîtrise d'œuvre, Bureau de contrôle, coordination SPS, OPC) est estimé à 4 994 760,83 € HT dont 4 360 151,67 € HT pour les travaux –valeur octobre 2014-.

Afin de procéder au choix du Maître d'œuvre qui conduira cette opération et en définira le calendrier, un appel d'offres restreint sera lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique.

La commission formée comme un jury est composée, conformément aux dispositions des articles 22 et 24 du Code des marchés publics :

- du Maire, Président de droit ou son représentant ;
- de membres du Conseil Municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste au nombre de 5 titulaires et de 5 suppléants :

Titulaires :

- E. CUNY
- J. SIRI
- M. LABORDE
- M. DUCHENE
- E. AJON

Suppléants :

- M. BERNARD
- G. ACCOCEBERRY
- C. MIGLIORE
- A. PIAZZA
- D. JAMET

- des personnalités désignées par le président du jury et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours (maximum 5 personnalités).

- des personnes qualifiées désignées par le président du jury, à raison d'au moins 1/3 des membres du jury, ayant la même qualification équivalente à celle exigée des candidats.

L'ensemble de ces membres ont voix délibérative.

Le Président du jury peut inviter le comptable public et un représentant du Directeur Général de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes. Ils ont voix consultative.

Le Président du jury peut faire appel au concours d'agents de la collectivité compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics. Ces agents ont voix consultative.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- désigner cette commission qui devra donner un avis sur le choix du concepteur,
- lancer l'appel à candidatures,
- rémunérer les Maîtres d'œuvre membres du jury, à raison d'un forfait de 212,53 € HT par demi-journée de présence et prévoir le remboursement des frais kilométriques en fonction des taux en vigueur.

La dépense résultant des frais de concours sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 321, article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**M. GAUTE.** -

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit d'un appel d'offre restreint composé comme un jury pour la rénovation du groupe scolaire Benauge eu égard à sa conformité, accessibilité, réglementation incendie.

Les conditions de rénovation ont fait l'objet d'une étude programmation confiée au Cabinet HEMIS AMO.

Le montant total de l'opération incluant les frais d'étude est estimé à 4.994.760 euros.

Afin de procéder au choix du maître d'œuvre qui conduira cette opération il vous est demandé aujourd'hui de constituer le jury.

Nous vous proposons après avis des différents groupes :

Titulaires :

Mme CUNY, M. SIRI, Mme LABORDE, M. DUCHENE, Mme AJON

Suppléants :

Mme BERNARD, M. ACCOCEBERY, Mme MIGIORE, Mme PIAZZA, Mme JAMET

**M. LE MAIRE.** -

Merci. Ce groupe scolaire est un des plus importants de la Ville. Il n'est pas dans un bon état. Il faut absolument engager ce programme qui est important puisque, si je me souviens bien, il est de l'ordre de 5 millions d'euros, et le mener à bien dans les délais prévus.

Mme AJON

**MME AJON.** -

Monsieur le Maire, chers collègues, juste un mot : enfin, cette école va être rénovée. Cela fait plus de 5 ans maintenant que les parents d'élèves et le corps enseignant espèrent cette rénovation promise d'année en année et repoussée d'année en année.

Donc je suis heureuse qu'enfin on passe à l'acte, qu'enfin on ait au moins le concours, ce qui je pense pourra amener les parents à avoir un début de réponse, même si ce ne seront pas les mêmes enfants qui seront dans l'établissement.

Mais surtout j'espère que cela n'empêchera pas la mise en place des travaux nécessaires pour que les conditions d'apprentissage des enfants dans cette école soient quand même réunies, c'est-à-dire que les gouttières et autres soient, durant le temps préalable à cette rénovation, réparées de façon convenable, ce qui n'est pas tout à fait le cas encore aujourd'hui.

**M. LE MAIRE.** -

Voilà. C'est une curieuse disposition d'esprit qui doit rendre un peu malheureux dans la vie, c'est que même quand on est content il faut arriver à dire qu'on n'est pas content. Jamais on ne peut être content une bonne fois pour toutes. C'est comme ça.

On va faire le groupe scolaire Benauge. Je pense que M. SIRI en est d'accord.

**M. SIRI. -**

Monsieur le Maire, chers collègues, bien sûr que je suis d'accord. Je suis très heureux de cette bonne nouvelle, de la décision du Conseil Municipal d'engager les travaux sur ce groupe scolaire Benauge.

Il est évident que ma première préoccupation dans c'est travaux-là c'est évidemment de boucher les fuites. C'est un peu le but du jeu. Donc je peux vous assurer que les travaux seront impeccablement faits.

**M. LE MAIRE. -**

Je sais que M. SIRI est très attentif à tout ce qui se passe à La Bastide.

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**D-2014/618**

**Marché public de performance énergétique (MPPE) des installations techniques des bâtiments de la Ville de Bordeaux, de la Régie de l'Opéra et du CCAS. Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des objectifs ambitieux en matière d'économies d'énergies, de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et de valorisation des énergies renouvelables et de récupération (ENR) dans son « mix » énergétique, un appel d'offres ouvert relatif à la performance énergétique (MPPE) a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 12 novembre 2014, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

- Lot I : Enfance / Education / Enseignement

Société SPIE pour un montant de 4 908 596,64 € TTC

- lot II : Sport / Culture / Administration / Association

Société IDEX pour un montant de 3 504 293,57 € TTC

- Lot V : Régie de l'Opéra

Société VINCI pour un montant de 803 188,42 € TTC

- Lot VI : Action sociale

Société TPF pour un montant de 1 458 320,55 € TTC (offre + variante)

- Lot VII : Lecture publique

Société SPIE pour un montant de 1 176 934,54 € TTC

Ces marchés prennent effet le 1er janvier 2015 pour une durée de 6 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 73.I du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823, articles 6156 et 2318

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/619**

**Constitution d'un groupement de commandes Ville de Bordeaux et CCAS de Bordeaux. Signature d'une convention. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

En application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de BORDEAUX et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX proposent de constituer entre eux un groupement de commandes.

Les groupements de commandes permettent de coordonner et de regrouper les achats afin de réaliser des économies d'échelle. Ils permettent également d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Le groupement visé a pour objet la maintenance et l'évolution du logiciel de gestion financière GRAND ANGLE édité par la société CGI.

Par délibération n° D-2010/0225 en date du 26 avril 2010, vous aviez autorisé la constitution d'un groupement de commandes entre ces deux entités en vue de procéder à la passation des marchés nécessaires à la réalisation du projet de renouvellement du système d'information financière. A compter du 14 janvier 2011, la société GFI est titulaire de ces marchés pour une durée de 4 ans.

Il vous est demandé, par ailleurs, d'autoriser la passation des marchés ayant pour objet la maintenance et l'évolution du logiciel GRAND ANGLE et ce dans le cadre de ce groupement de commandes.

Ainsi, la Ville de BORDEAUX et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX souhaitent proroger leur collaboration sur cette prestation.

Une convention constitutive doit être signée par les membres du groupement qui définit les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention entre la Ville de BORDEAUX et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**CONVENTION  
PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE BORDEAUX**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du .....,  
d'une part ;

**ET :**

- **le Centre communal d'action sociale de BORDEAUX (CCAS)**, représenté par son président en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du .....,  
d'autre part ;

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

**ARTICLE 2- Membres du groupement**

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre communal d'action sociale de BORDEAUX (CCAS).

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

**ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel**

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont :

- **Maintenance et évolution du logiciel GRAND ANGLE**



#### **ARTICLE 4 – Règles applicables**

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

#### **ARTICLE 5- Adhésion au groupement de commandes**

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 1<sup>er</sup> ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

#### **ARTICLE 6- Durée du groupement de commandes**

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme du dernier des marchés passés.

#### **ARTICLE 7- Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes**

##### **7-1 Coordonnateur du groupement de commandes**

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

Le Centre communal d'action sociale de BORDEAUX (CCAS) donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

##### **7-2 Missions du coordonnateur**

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

► **au plan de la préparation des marchés publics :**

- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement ;
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics et plus particulièrement de l'article 35-II-8<sup>e</sup> du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations, notamment :
  - réalisation des opérations permettant de recourir à l'article 35-II-8<sup>e</sup> du code des marchés publics,
  - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
  - établissement des pièces contractuelles,
  - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
  - **signature des marchés publics,**
  - transmission au représentant de l'Etat,
  - notification du marché au titulaire,
  - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public,

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

**Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.**

### **7-3 Commission d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

## **ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes**

### **8-1 Définition des besoins**

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

### **8-2 Exécution du marché**

**Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.**

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

## **ARTICLE 9- Participation financière**

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 6 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes.

## **ARTICLE 10- Modification de la convention constitutive**

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

## **ARTICLE 11- Retrait**

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché.

**ARTICLE 12- Litiges relatifs à la présente convention**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait en deux (2) exemplaires

A BORDEAUX, le .....

Pour la Ville de BORDEAUX,  
Le Maire  
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,

**D-2014/620**

**Constitution de deux groupements de commandes Ville de Bordeaux-Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux - Opéra national de Bordeaux. Signature des conventions. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Comme l'autorise l'article 8 du Code des Marchés Publics, la Ville de Bordeaux, propose la constitution de groupements de commandes avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de BORDEAUX et/ou l'Opéra national de BORDEAUX, dans l'objectif de souscrire des marchés publics.

Les groupements permettent de coordonner et de regrouper les prestations pour réaliser des économies d'échelle. Ils permettent d'obtenir des conditions plus avantageuses, tant économiquement que techniquement, dans les offres des entreprises.

Dans le cadre de leur politique de rationalisation et d'optimisation des moyens d'impression, les collectivités susvisées, lancent le projet de différentes consultations en vue de la mutualisation de :

- la fourniture et l'acheminement de gaz naturel ; ce groupement concerne la Ville de BORDEAUX, le CCAS de BORDEAUX et l'Opéra national de BORDEAUX.
- L'acquisition de matériels, de matériaux, de fournitures et de consommables pour la réalisation de travaux de 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> œuvre ; ce groupement concerne la Ville de BORDEAUX et le CCAS de BORDEAUX

Deux conventions constitutives doivent être signées par les membres du groupement, celles-ci définissent les modalités de fonctionnement du groupement (désignation du coordonnateur, définition des missions, modalités de leur adhésion). Il importe de préciser que la mise en concurrence au nom du groupement sera réalisée après recensement et agrégation des besoins dans un seul cahier des charges mais qu'il appartiendra à chaque membre d'exécuter son propre marché.

En conséquence nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ces conventions entre la Ville de Bordeaux, le Centre Communal d'Action Sociale de Bordeaux et l'Opéra national de Bordeaux.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**CONVENTION**  
**PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES**  
**ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION**  
**SOCIALE DE BORDEAUX ET L'OPERA NATIONAL DE BORDEAUX**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du .....
- **le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS)**, représenté par son vice-président, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du .....

**ET**

- **l'Opéra national de BORDEAUX**, représenté par son président, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du .....

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIIT :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

**ARTICLE 2 - Membres du groupement**

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS),
- l'Opéra national de BORDEAUX.

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

**ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel**

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont :

- **LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT DE GAZ NATUREL**

#### **ARTICLE 4 – Règles applicables**

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

#### **ARTICLE 5 - Adhésion au groupement de commandes**

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

#### **ARTICLE 6 - Durée du groupement de commandes**

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme du dernier des marchés passés.

#### **ARTICLE 7 - Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes**

##### **7-1 Coordonnateur du groupement de commandes**

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

Le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS) et l'Opéra national de BORDEAUX donnent ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

##### **7-2 Missions du coordonnateur**

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

###### **► au plan de la préparation des marchés publics :**

- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,

- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement,
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
  - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
  - réception des offres,
  - information des candidats durant la période de publicité,
  - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
  - information des candidats retenus et des candidats évincés,
  - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
  - **signature des marchés publics,**
  - transmission au représentant de l'Etat,
  - notification du marché au titulaire,
  - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public.

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

### **7-3 Commission d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

## **ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes**



### **8-1 Définition des besoins**

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

### **8-2 Exécution du marché**

**Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.**

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

### **ARTICLE 9 - Participation financière**

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes.

### **ARTICLE 10 - Modification de la convention constitutive**

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

### **ARTICLE 11 - Retrait**

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché.

### **ARTICLE 12 - Litiges relatifs à la présente convention**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait en un exemplaire

A BORDEAUX, le .....

Pour la Ville de BORDEAUX,  
Le Maire  
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,  
Le Vice-Président  
Nicolas BRUGERE

Pour l'Opéra national de BORDEAUX

**CONVENTION  
PORTANT CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES  
ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE DE BORDEAUX,**

**ENTRE LES SOUSSIGNES :**

- **la Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil municipal en date du .....

**ET**

- **le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS)**, représenté par son vice-président, agissant en cette qualité en vertu de la délibération du Conseil d'administration en date du .....

**IL A ETE CONVENU ET ARRÊTE CE QUI SUIVIT :**

**ARTICLE 1 – Objet de la convention**

La présente convention a pour objet de constituer un groupement de commandes et de préciser les modalités de son fonctionnement, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics.

**ARTICLE 2 - Membres du groupement**

Les membres du groupement de commandes sont :

- la Ville de BORDEAUX,
- le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS).

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

**ARTICLE 3 – Périmètre fonctionnel**

Les prestations concernées par le groupement de commandes sont :

- **L'ACQUISITION DE MATERIELS, DE MATERIAUX, DE FOURNITURES ET DE CONSOMMABLES POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE 1<sup>ER</sup> ET 2<sup>ND</sup> OEUVRE**

## **ARTICLE 4 – Règles applicables**

Le groupement de commandes est soumis au respect des règles applicables aux collectivités territoriales et plus particulièrement au code des marchés publics.

## **ARTICLE 5 - Adhésion au groupement de commandes**

La signature de la présente convention constitutive emporte adhésion de chaque membre désigné à l'article 2 ci-avant au groupement de commandes.

Cette adhésion doit faire l'objet d'une autorisation préalable des assemblées délibérantes de chacun des membres du groupement.

Les délibérations des assemblées délibérantes dûment transmises au préalable au représentant de l'Etat sont notifiées au coordonnateur.

## **ARTICLE 6 - Durée du groupement de commandes**

La présente convention constitutive entre en vigueur à la date d'acquisition de son caractère exécutoire.

Le groupement de commandes a une durée limitée à la durée nécessaire à la réalisation de son objet, soit au terme du dernier des marchés passés.

## **ARTICLE 7 - Modalités organisationnelles de fonctionnement du groupement de commandes**

### **7-1 Coordonnateur du groupement de commandes**

Le coordonnateur du groupement de commandes ayant la qualité de pouvoir adjudicateur est la Ville de BORDEAUX.

Le Centre Communal d'Action Sociale de BORDEAUX (CCAS) donne ainsi mandat au coordonnateur pour organiser la procédure de passation des marchés publics nécessaires à la réalisation des prestations définies ci-avant à l'article 3, signer et notifier lesdits marchés.

### **7-2 Missions du coordonnateur**

Le coordonnateur du groupement de commandes est chargé, dans le respect des dispositions du code des marchés publics, des missions suivantes :

#### **► au plan de la préparation des marchés publics :**

- assistance de chacun des membres du groupement de commandes dans la définition des besoins,
- élaboration du Dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins déterminés par chacun des membres du groupement,
- choix de la procédure de passation des marchés conformément aux dispositions du code des marchés publics.

► **au plan de la passation des marchés publics :**

- organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants, notamment :
  - réalisation des opérations de publicité de la procédure de passation (AAPC),
  - réception des offres,
  - information des candidats durant la période de publicité,
  - secrétariat de la Commission d'appel d'offres,
  - information des candidats retenus et des candidats évincés,
  - rédaction du rapport de présentation prévu à l'article 79 du code des marchés publics,
  - **signature des marchés publics,**
  - transmission au représentant de l'Etat,
  - notification du marché au titulaire,
  - publication des avis d'attribution, le cas échéant.

► **au plan de l'exécution :**

- conseil juridique et technique dans l'exécution du marché public.

► **au plan des actions en justice :**

Le coordonnateur du groupement de commandes reçoit mandat des membres du groupement de commandes pour ester en justice, aussi bien en tant que défendeur que demandeur, dans le cadre strict de sa mission limitée à la passation des marchés. Il informe chaque membre du groupement de commandes sur sa démarche et son évolution.

Toute action relative à l'exécution des marchés publics reste de la compétence de chacun des membres du groupement de commandes.

### **7-3 Commission d'appel d'offres**

Conformément aux dispositions de l'article 8-VII du code des marchés publics, la Commission d'appel d'offres est celle du coordonnateur. Elle fonctionne selon les modalités prévues par le code des marchés publics.

## **ARTICLE 8 – Engagement des membres du groupement de commandes**

### **8-1 Définition des besoins**

Chaque membre du groupement de commandes détermine la nature et l'étendue de ses besoins à satisfaire.

Chaque membre s'engage sur le marché à hauteur de ses attentes exprimées clairement et préalablement lors de la définition des besoins.

## **8-2 Exécution du marché**

**Chaque membre est chargé en ce qui le concerne de la bonne exécution du marché** et ce dans le cadre des dispositions définies dans le marché.

Chaque membre s'engage à signaler au coordonnateur tout problème dans l'exécution du marché et à lui communiquer toutes informations ou pièces relatives aux litiges et contentieux formés au titre de l'exécution du marché.

### **ARTICLE 9 - Participation financière**

Le coordonnateur assure les missions définies ci-avant à l'article 7 à titre gracieux et prend en charge les frais de gestion liés au fonctionnement du groupement de commandes.

### **ARTICLE 10 - Modification de la convention constitutive**

Toute modification de la présente convention est approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement de commandes.

Elle fait l'objet d'un avenant adopté par délibération concordante des assemblées délibérantes des membres du groupement de commandes.

### **ARTICLE 11 - Retrait**

Chaque membre du groupement de commandes peut se retirer. Le retrait est constaté par une décision de l'assemblée délibérante compétente et est notifiée au coordonnateur.

Le membre du groupement de commandes qui se retire, demeure tenu par les engagements pris dans le cadre du marché.

### **ARTICLE 12 - Litiges relatifs à la présente convention**

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de l'application de la présente convention relèvent de la compétence du Tribunal administratif de BORDEAUX.

Les parties s'engagent à rechercher préalablement une solution amiable.

Fait en un exemplaire

A BORDEAUX, le .....

Pour la Ville de BORDEAUX,  
Le Maire  
Alain JUPPE

Pour le CCAS de BORDEAUX,  
Le Vice-Président  
Nicolas BRUGERE

**D-2014/621**

**Acquisition de produits, consommables, et petits matériels destinés à l'entretien et l'hygiène des locaux des services de la Ville de Bordeaux et des Etablissements du CCAS de Bordeaux.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique de groupement d'achats Ville/C.C.A.S. de Bordeaux et des objectifs fixés en vue de diminuer le budget global de ces marchés tout en maintenant la qualité des produits et services, harmoniser les références des produits ayant la même fonction afin d'en limiter le nombre et garantir un moindre impact global sur l'environnement et la santé, un appel d'offres ouvert relatif à l'acquisition de produits, consommables et petits matériels destinés à l'entretien et l'hygiène des locaux a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 12 novembre 2014, a décidé d'attribuer aux sociétés suivantes les marchés :

- Lot 1 Produits d'entretien courants respectueux de l'environnement et de la santé  
Société GROUPE PIERRE LE GOFF
- lot 2 Produits pour le nettoyage de vaisselle et du linge respectueux de l'environnement et de la santé  
Société GROUPE PIERRE LE GOFF
- Lot 3 Produits et consommables d'essuyage et d'hygiène corporelle  
Société GROUPE PIERRE LE GOFF
- Lot 4 Petits matériels, articles de droguerie et consommables divers pour le nettoyage et l'hygiène  
Société GROUPE PIERRE LE GOFF
- Lot 5 Micro fibres et matériels associés  
Société PROCIM
- Lot 6 Sacs à déchet  
Société GROUPE PIERRE LE GOFF
- Lot 7 Fourniture à usage unique pour la restauration  
Société GROUPE PIERRE LE GOFF

Ces marchés à bons de commande, sans montant minimum ni maximum seront conclus pour un an à compter du 2 janvier 2015, reconductibles tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77.I du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 articles 6156 et 2318.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**



**D-2014/622**

**Appel à compagnies et/ou mutuelles d'assurances et/ou à leurs intermédiaires. Muséum d'Histoire Naturelle. Assurances construction. Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des travaux de rénovation et de mise en sécurité du Muséum d'Histoire naturelle de la Ville de Bordeaux, un appel d'offres ouvert relatif à l'assurance dommages ouvrage et à l'assurance tout risque chantier a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, au cours de sa séance en date du 12 novembre 2014, a décidé d'attribuer les marchés aux sociétés suivantes :

- Lot n°1 Assurance dommages-ouvrage (DO) y compris aux existants / contrat collectif de responsabilité décennale  
Lot déclaré infructueux.

- Lot n°2- Assurance tous risques chantier (TRC) y compris aux existants  
Société VERSPIEREN pour un montant de 28 334,13 € HT.(offre avec franchise de 25 000 €)

Le contrat prendra effet à compter de la date de démarrage des travaux et jusqu'à la fin du délai de parfait achèvement pour l'assurance « tous risques chantiers » (lot 2) et pour une période de dix ans après réception des travaux pour l'assurance « dommages ouvrage » (lot 1).

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 823 articles 6156 et 2318.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/623**  
**Exploitation d'une structure d'accueil de la Petite Enfance.**  
**Délégation de service public. Avenant**  
**n°2 au contrat de la DSP Détrois La Maison Bleue**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2013/721 en date du 16 décembre 2013, vous avez approuvé le choix du cocontractant chargé d'assurer l'exploitation de l'établissement multi accueil de la petite enfance situé au 33 rue Détrois dans le cadre d'une convention de délégation de service public, à savoir la SAS LA MAISON BLEUE et vous avez autorisé la signature de ladite convention.

Par délibération n° D-2014/453 en date du 29 septembre 2014, vous avez autorisé la passation d'un avenant n°1 ayant pour objet de différer la date d'entrée en vigueur de la convention au 3 novembre 2014, la durée du contrat de 5 ans restant inchangée.

Lors de la consultation et ce, dès le stade de la candidature, la SAS La Maison Bleue, nous a fait part de son souhait de pouvoir créer une filiale dédiée à l'exploitation de l'établissement multi accueil de la petite enfance situé au 33 rue Détrois dans l'hypothèse où elle serait titulaire de la convention de délégation de service public.

Le 2 septembre 2014, la SARL LA MAISON BLEUE-BORDEAUX a été immatriculée au registre du commerce et des sociétés et nous demande de bien vouloir autoriser ce changement. La société nous a transmis un extrait Kbis ainsi que ses statuts.

Conformément aux dispositions de l'article 41 de la convention de délégation de service public conclue le 15 janvier 2014, tout changement dans la personne cocontractante de la personne publique est soumise à l'autorisation préalable du Conseil municipal.

En conséquence, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 présenté en annexe.

**ADOPTE A LA MAJORITE**

VOTE CONTRE DU GROUPE SOCIALISTE

VOTE CONTRE DU GROUPE ECOLOGISTE

**M. GAUTE.** -

Rapidement, Monsieur le Maire, pour rassurer Mme AJON. Nous veillerons au problème des gouttières.

Concernant la 623, par délibération nous avons déjà approuvé le choix du cocontractant pour assurer l'exploitation de l'établissement multi-accueil de le Petite Enfance au 33 rue Détrois.

Lors de la consultation, la SAS La Maison Bleue nous a fait part de son souhait de pouvoir créer une filiale qui bien entendu sera dédiée à son exploitation, sous le couvert de sa responsabilité.

En la matière il nous est demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**M. LE MAIRE.** -

Pas d'oppositions ?

Pas d'abstentions ?



## AVENANT N°2

\*\*\*

### A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC PORTANT SUR LA STRUCTURE D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE DETROIS

\*\*\*

VU la délibération n° D-2013/721 en date du 16 décembre 2013 portant approbation du choix de La Maison Bleue pour assurer la délégation de service public relative à l'établissement multi-accueil de la petite enfance situé au 33, rue Détrois et autorisation de signer la convention de délégation de service public ;

VU la délibération n° D-2014/453 en date du 29 septembre 2014 portant approbation de l'avenant n°1 ayant pour objet de reporter la date d'entrée en vigueur de la convention de délégation de service public au 3 novembre 2014 ;

VU la convention de délégation de service public ayant pour objet de confier au Groupe La Maison Bleue l'exploitation, la gestion et l'entretien de l'établissement multi-accueil de la petite enfance, 33 rue Détrois à BORDEAUX, conclu à la date du 15 janvier 2014 et plus spécifiquement son article 41 ;

#### ENTRE :

**La Ville de BORDEAUX**, représentée par son maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu de la délibération n° ..... en date du .....,

ci-après dénommée le délégant ou la Ville,

d'une part ;

#### ET

**Le Groupe La Maison Bleue**, représenté par sa maison mère La Maison bleue SAS, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 477 595 219, sise au 31 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Monsieur Sylvain FORESTIER, Président ayant tous pouvoirs aux présentes,

ci-après dénommées le délégataire ou le fermier,

d'autre part ;

## IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

### ARTICE 1<sup>er</sup> –

Du fait de la création de la filiale dénommée "**LA MAISON BLEUE BORDEAUX**", ayant la forme juridique de la SARL, domiciliée 31, rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représenté par Monsieur Sylvain FORESTIER, gérant, -création enregistrée le 2 septembre 2014 au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 804 332 773-, le cocontractant n'est plus :

**Le Groupe La Maison Bleue**, représenté par sa maison mère La Maison bleue SAS, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 477 595 219, sise au 31 rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représentée par Monsieur Sylvain FORESTIER, Président,

mais est "**LA MAISON BLEUE-BORDEAUX**", SARL, inscrite au registre du commerce et des sociétés de NANTERRE sous le numéro 804 332 773, domiciliée 31, rue d'Aguesseau 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT, représenté par Monsieur Sylvain FORESTIER, gérant.

### ARTICLE 2-

Le présent avenant comprend deux (2) annexes :

- 1° extrait Kbis de la SARL "**LA MAISON BLEUE-BORDEAUX**",
- 2° statuts de la SARL "**LA MAISON BLEUE-BORDEAUX**".

### ARTICLE 3 –

Aucune autre disposition contractuelle n'est modifiée par le présent avenant.

Fait à BORDEAUX, le

Pour le fermier

Pour la Ville

**D-2014/624****Ecole maternelle Naujac. Restructuration partielle. Avenants aux marchés de travaux. Autorisation**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la restructuration partielle de l'Ecole maternelle NAUJAC, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique avait lancé une procédure adaptée, en octobre 2013, sur la base d'un dossier de consultation élaboré par un maître d'œuvre privé, Monsieur Philippe BERDET.

Par délibération n° D-2014/45 du 27 janvier 2014, les marchés de travaux des lots 2, 4, 5,6, 7, 8, 9 et 10 avaient été attribués.

Faute de réponse pour les lots 1 et 3, une nouvelle consultation a été lancée permettant l'attribution de ces lots.

Le montant total des marchés de travaux qui ont été attribués est de **386 619,91 € HT**.

En cours de chantier, suite à l'exécution de la phase 1 de l'opération, il apparaît nécessaire de prendre en compte certaines modifications.

En conséquence les marchés de travaux doivent être modifiés comme suit :

**Lot 1 – GROS OEUVRE-COUVERTURE-ZINGUERIE-ETANCHEITE****Marché n° 2014-075 – Entreprise MAB SUD-OUEST**

- Dessouchage arbres présents et évacuation souches
- Fourniture et mise en œuvre de 23 ml de bordurettes P3

	Montant en € HT
Montant initial du marché	103 000,00
Montant du présent avenant	2 237,60
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>105 237,60</b>

**Lot 5 – MENUISERIES INTERIEURES****Marché n° 2014-078 – Entreprise PIERRE JEAN JUSTE & FILS**

- Remplace de la gâche de la porte d'entrée

	Montant en € HT
Montant initial du marché	12 491,47
Montant du présent avenant	697,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>13 188,47</b>

**Lot 6 – PLATRERIE FAUX PLAFONDS****Marché n° 2014-079 – Entreprise NAVELLIER**

- Dépose de la rampe et du garde-corps existant
- Suppression de la création d'une cloison entre le restaurant et de la circulation devant les classes

	Montant en € HT
Montant initial du marché	38 118,61
Montant du présent avenant	908,47
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>39 027,08</b>

**Lot 7 – CARRELAGES SOLS SOUPLES FAIENCE****Marché n° 2014-080 – Entreprise GUENNEC ET FILS**

- Mise en œuvre de ragréage fibré
- Suppression du sol de la circulation et de l'entrée au niveau de la porte

	Montant en € HT
Montant initial du marché	20 596,50
Montant du présent avenant	632,61
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>21 229,11</b>

**Lot 8 – PEINTURE****Marché n° 2014-081 – Entreprise ENTREPRISE FAMILIALE DE PEINTURE**

- Remise au propre des peintures

	Montant en € HT
Montant initial du marché	10 332,70
Montant du présent avenant	945,72
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>11 278,42</b>

**Lot 9 – ELECTRICITE****Marché n° 2014-082 – Entreprise ADEN ENERGIE**

- Adaptations diverses à la demande du bureau de contrôle
- Mise en conformité du tableau électrique dans la salle polyvalente

	Montant en € HT
Montant initial du marché	18 905,33
Montant du présent avenant	1 124,37
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>20 029,70</b>

**Lot 10 – PLOMBERIE – CHAUFFAGE - CVC****Marché n° 2014-083 – Entreprise ARKENSOL**

- Reprise de l'alimentation EF pour le sanitaire des enfants puis pour le restaurant scolaire

	Montant en € HT
Montant initial du marché	39 531,30
Montant du présent avenant	<b>2 578,93</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>42 110,23</b>

Les modifications et améliorations techniques apportées portent le montant global des marchés à 395 744,61 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondants aux marchés précités en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.



La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/625**  
**Grand Théâtre de Bordeaux. Mise en accessibilité**  
**handicapés sur édifice classé monument historique. Avenant**  
**au marché de maîtrise d'oeuvre. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par marché n° 2013-391, la maîtrise d'œuvre pour la mise en accessibilité handicapés sur édifice classé monument historique du Grand Théâtre a été confiée à l'Agence ARC & SITES pour un montant de 48 356,00 € HT.

La part de l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux est de 320 000,00 € HT.

A l'occasion des études, il a été convenu d'apporter des modifications au programme initial, aussi le marché concerné doit être modifié comme suit :

Marché n° 2013-391

Cabinet d'Architecture ARC & SITES

- Création de 15 places handicapées au lieu des 22 initialement prévues,
- Aménagement des sanitaires publics des niveaux parterre et 1<sup>er</sup> balcon

	Montant en € HT
Montant marché initial	48 356,00
Mont du présent avenant	5 640,00
<b>Nouveau montant marché</b>	<b>53 996,00</b>

Les modifications et améliorations techniques apportées portent le montant global du marché à 53 996,00 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la Commission d'Appel d'Offres, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer l'avenant correspondant au marché précité en application de l'article 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/626**  
**Groupe Scolaire Condorcet. Restructuration partielle.**  
**Avenants aux marchés de travaux. Prolongation des délais.**  
**Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° D-2014/132 du 24 février 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les marchés de travaux pour la restructuration partielle du groupe scolaire CONDORCET pour un montant total de 1 543 022,86 € HT.

Faute de réponse pour le lot 4, une nouvelle consultation a été relancée. Ce lot a été attribué à l'Entreprise DSA Aquitaine pour un montant de 418 552,00 € HT ce qui porte le montant total des travaux à **1 961 574,86 € HT**.

Par délibération n° D-2014/468 du 29 septembre 2014, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer les avenants aux marchés de travaux pour un montant total de 64 777,78 € HT portant le montant des travaux pour la restructuration partielle du Groupe scolaire CONDORCET à 2 026 352,64 € HT.

Dans le cadre de l'avancement des travaux, certains ajustements doivent être réalisés en raison d'aléas techniques rencontrés sur le chantier.

En conséquence, les marchés de travaux concernés par ces modifications doivent être adaptés :

**Lot n° 2 – Gros-œuvre - Démolition**  
**Marché n° 2014-103 - Entreprise MAB Sud-Ouest**

- Changement de 3 clôtures de chantier
- Remise en état des sanitaires

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	379 166,45
Avenant n° 1	6 865,32
Montant du présent avenant	570,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>386 601,77</b>

**Lot n° 4 – BARDAGE, ISOLATION PAR L'EXTERIEUR**  
**Marché n° 2014-105 - Entreprise DSA AQUITAINE**

En raison de nuisances sonores occasionnées par les travaux d'isolation par l'extérieur des façades pendant les heures de classe et l'impossibilité de réaliser les travaux tels que prévus initialement, la maîtrise d'ouvrage a demandé un report des travaux à l'été 2015, les travaux d'isolation par l'extérieur devant être terminés en décembre 2014.

Ce qui entraîne une prolongation du délai d'exécution ainsi que l'ajustement de certaines prestations techniques telles que :

- La location du matériel pendant les périodes non travaillées,
- Le repliement des installations et matériaux nécessaires,
- Le redéploiement des installations pour juillet 2015,
- Le stockage des matériaux non posés,
- La mise en place d'une petite installation de chantier pour juillet et août 2015
- Prolongation du délai d'exécution : jusqu'au 28 août 2015

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	418 552,00
Montant du présent avenant	16 620,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>435 172,00</b>

**Lot n° 7 – MENUISERIES BOIS**  
**Marché n° 2014- 108 – Entreprise Sylvain LATORRE**

- Fourniture et pose de verrous sur les coulissants du placard

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	58 000,00
Avenant n° 1	Sans incidence financière
Montant du présent avenant	210,00
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>58 210,00</b>

**Lot n° 14 – CHAUFFAGE – VENTILATION – PLOMBERIE - SANITAIRES**  
**Marché n° 2014-115 – Entreprise TECH FROID CLIMAT**

- Dépose et repose de 2 cumulus pour la création d'une porte,
- Remise en place de 2 radiateurs suite à une démolition de cloison.
- Remise en place de radiateurs suite à des déplacements de cloisonnements et suite aux déposes de menuiseries.
- Mise en place d'évacuation et alimentation pour paillasse pour lave linge déplacé
- Fourniture et pose de deux clapets CF

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	261 450,00
Avenant n° 1	47 630,54
Montant du présent avenant	3 658,43
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>312 738,97</b>

Le montant de ces ajustements porte le montant global de l'opération à **2 046 905,00 € HT**.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, après avis de la Commission d'Appel d'Offres, à signer les avenants précités en application de l'Article 20 du code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020 – article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/627**  
**Groupe Scolaire et Multi accueil Albert Thomas.**  
**Reconstruction. Avenant au marché de travaux.**  
**Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibérations n° D-2012/377 du 16 juillet 2012, n° D-2012/564 du 22 octobre 2012, n° D-2012/647 du 19 novembre 2012, n° D-2012/717 du 17 décembre 2012, n° D-2013/390 du 24 juin 2013 et n° D-2014/568 du 27 octobre 2014, vous avez autorisé la signature des marchés de travaux et des avenants pour un montant total de 10 251 299,99 € HT.

Ces derniers, s'étendant sur 28 mois, ont débuté le 20 août 2012 et s'articulent en plusieurs phases jusqu'à fin 2015 (Ecoles élémentaire et maternelle, Multi-accueil petite enfance).

En cours de chantier, il apparaît nécessaire de réaliser des aménagements complémentaires afin de répondre d'une part, à la demande des utilisateurs, à la réglementation et, d'autre part, à des aléas techniques.

En conséquence les marchés de travaux doivent être modifiés comme suit :

Lot 01 – VRD – ESPACES VERTS

Marché n° 2012-362 – Entreprise MOTER

Raccordement d'un caniveau de porte de l'entrée logistique de la crèche

	Montant en € HT
Montant initial du marché	304 860,45
Avenant n° 1	- 959,50
Montant du présent avenant	3 409,70
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>307 310,65</b>

Lot 02 – GROS OEUVRE – CLOS COUVERT

Marché n° 2012-363 – Entreprise MAESTRO

- Traitement foncé des supports de bardage en bois
- Fourniture et pose d'un fourreau pour les points d'éclairage public ajoutés
- Traitement des tasseaux de bois de la coursive pour obtenir une réaction au feu M1 suite à rapport du bureau de contrôle
- Fourniture et pose d'une porte palière pour le logement
- Réalisation d'un mur ossature bois en partie haute du local gaz suite à rapport du bureau de contrôle
- Phasage du lot gros-œuvre suite aux travaux de désamiantage
- Fourniture et pose d'un store vénitien dans le bureau de la directrice à la demande des utilisateurs

- Modifications des encadrements intérieurs des menuiseries
- Réalisation de chevêtres pour incorporer les points d'éclairage public
- Fourniture et pose d'une trappe pour le compteur gaz
- Ajout d'un habillage bois en sous-face des escaliers
- Finition d'un mur extérieur avec isolant et enduit
- Mise en ouvre d'un châssis de désenfumage dans le hall public menant à la crèche
- Fourniture de garde-corps pour les escaliers menant au R + 2
- Moins value pour cantonnements non réalisés
- Moins value pour remplacement des becquets en béton par des bandes solin
- Suppression d'une cloison de recoupement
- Suppression d'une porte provisoire
- Suppression d'un portail provisoire
- Suppression d'un banc en bois
- Suppression d'un écran de contrôle photovoltaïque mis en œuvre par la GTC
- Moins-value liée à une épaisseur de pierre (8 cm au lieu de 10 cm)
- Suppression d'un bloc port métallique pour accès aux combles
- Mise en place du linéaire de garde-corps pour la coursive entre l'école et la crèche
- Raccordement d'un caniveau devant la porte d'entrée de la crèche

	<b>Montant en € HT</b>
Montant initial du marché	5 828 071,60
Avenant n° 1	710 000,00
Avenant n° 2	138 913,61
<b>Montant du présent avenant</b>	<b>20 901,38</b>
<b>Nouveau montant du marché</b>	<b>6 697 886,59</b>

Les modifications et améliorations techniques porte le montant global des marchés à 10 275 611,07 € HT.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, et après avis de la commission d'appel d'offres de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer les avenants correspondant aux marchés précités en application de l'Art. 20 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, fonction 020 – compte 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/628**

**Maintenance et évolution du progiciel GESCIME. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à une consultation lancée selon la procédure adaptée, la Ville de BORDEAUX a conclu avec la société GESLAND DEVELOPPEMENTS le marché n° M11-0041 ayant pour objet la fourniture, la mise en oeuvre et la maintenance du progiciel GESCIME destiné à assurer la gestion des cimetières de la Ville (emplacement, concession, opérations funéraires, facturation, cartographie...)

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ce progiciel, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société GESCIME- GROUPE GESLAND, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est :

- La maintenance corrective et évolutive,
- L'acquisition de bornes interactives,
- Les prestations d'accompagnements (formations, assistance).

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de 1 an à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 1.920 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GESCIME- GROUPE GESLAND, conformément aux articles 35-II 8<sup>e</sup> et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 2051, 2183, 6156, 6184, 617.

**ADOpte A L'UNANIMITE**



**D-2014/629**

**Maintenance et évolution du logiciel PANORAMA E2.  
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de son Agenda 21 et du Plan Climat Energie Territoire, la Ville de Bordeaux s'est fixé l'objectif de rationaliser les dépenses liées au patrimoine bâti et plus largement aux espaces verts et aux espaces publics et s'est engagée dans une politique d'optimisation du fonctionnement des équipements techniques (installations de chauffage, de ventilation, ascenseur, cuisines, SSI, ect), et du suivi et contrôle de ses dépenses et recettes d'eau et d'énergies (photovoltaïque)

Ainsi, suite à une consultation lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, la Ville de BORDEAUX a conclu le 19 novembre 2010 avec la société CODRA le marché n° M10-0423 ayant pour objet la fourniture et la mise en œuvre de solutions de supervision des installations techniques des bâtiments via le logiciel PANORAMA E2.

Le nombre de sites supervisés par cet outil est depuis en augmentation.

Afin de garantir le bon fonctionnement, la pérennité du système et la poursuite de son extension, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société CODRA, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive du logiciel PANORAMA E2,
- la fournitures et la mise en œuvre de modules complémentaires,
- des prestations d'expertise, de conseil et de formations des gestionnaires.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée de un an à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 35.000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société PGS Prodware, conformément aux articles 35-II-8<sup>e</sup> et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 2051,, 2183, 611, 6156, 6184 et 617.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/630**

**Maintenance et évolution du logiciel DIR'AJ. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Depuis octobre 1998, la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux de la ville de Bordeaux utilise le logiciel DIR'AJ édité par la société DIMENSION INFORMATIQUE REALISATIONS (DIR) afin d'assurer la gestion des contrats d'assurances et les dossiers de contentieux de la Ville.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ce progiciel, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société DIR, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive,
- l'acquisition éventuelle de licences, ou de modules complémentaires ...
- les prestations d'accompagnement (formations, assistance ...)

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour un an à compter du 1er janvier 2015, et pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

Le montant annuel de la maintenance est estimé à 5 300,00 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché négocié pour droits exclusifs avec la société précitée, en application des articles 35-II-8<sup>e</sup> et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), articles 2051, 2031 et 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/631**

**Maintenance et évolution de l'équipement de mise sous pli.  
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Affichant sa volonté de modernisation et d'amélioration de la qualité de service à des coûts maîtrisés et attachée à ses engagements environnementaux, la Ville de Bordeaux a mis en œuvre dès 2006 une stratégie globale concernant ses besoins d'impression, concernant notamment le pôle reprographie de la Ville.

Ce pôle utilise dans le cadre de ses chaînes de traitement une machine spécialisée, D1900 de marque PITNEYBOWES afin de mettre sous pli les documents issus du système d'information municipal tels que bulletins de salaire, avis de sommes à payer, relances ou divers courriers destinés à des envois en nombre.

A l'échéance du marché n° M10-0470 (soit le 15 décembre 2014), la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société PITNEYBOWES, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un nouveau marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est la maintenance et l'évolution de cet équipement.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

Le montant annuel estimé s'élève à 3.463,40 € HT.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, articles 6156, 61558, 2183, 2051, 6184

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/632**

**Maintenance et évolution de l'automate d'exploitation \$Universe. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Les automates d'exploitation sont des progiciels spécialisés qui permettent de s'assurer de la bonne exécution des traitements informatiques.

La Ville de Bordeaux a choisi de s'équiper de la solution \$UNIVERSE élaborée initialement par la société ORSYP et cédée à la société AUTOMIC.

Ce progiciel permet notamment la surveillance des serveurs, l'enchaînement conditionné des travaux, la notification d'incidents éventuels ou encore la reprise des traitements.

Afin de garantir les évolutions et la pérennité de cet outil à l'échéance du marché n° M10-0433 en cours (soit le 31 décembre 2014), la Ville de Bordeaux souhaite passer avec la société AUTOMIC, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est la maintenance et l'évolution du logiciel \$Universe.

Ce marché à bons de commande sans montant minimum ni maximum sera conclu pour une durée d'un an à compter de sa notification. Il pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

La dépense annuelle est estimée à 18.300 € TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 35-II-8° et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants rubrique 020, articles 6156, 2031, 2051, 6184

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/633**

**Maintenance et évolution du logiciel Grand Angle. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le 10 janvier 2011 a été notifié à la société LOGICA le marché n° M10-0477 ayant pour objet la fourniture et la mise en œuvre d'une solution informatique de gestion financière. Ce marché d'une durée de 4 ans à compter de sa notification a été passé selon la procédure de l'appel d'offres et dans le cadre d'un groupement de commandes constitué par la Ville de Bordeaux et le CCAS de Bordeaux.

Ainsi, à compter du 1er janvier 2012, la Direction Générale Finances et Gestion de la Ville de Bordeaux et le pôle Finance du CCAS utilisent le logiciel de gestion financière GRAND-ANGLE édité par la société LOGICA pour gérer un ensemble de fonctions :

- la gestion financière,
- l'exécution des marchés,
- la gestion des immobilisations,
- l'espace ePartenaire...

La société LOGICA a cédé ses droits à la société CGI – France à compter du 14 janvier 2013, transfert qui a fait l'objet d'un avenant.

Afin de garantir le bon fonctionnement et la pérennité de ce progiciel, la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société CGI, au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive,
- l'adhésion au Club utilisateurs,
- l'acquisition éventuelle de modules complémentaires ...
- les prestations d'accompagnement (formations, assistance ...)

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour un an à compter du 10 janvier 2015, et pourra être reconduit trois fois par tacite reconduction.

Le montant annuel de la maintenance intégrant l'adhésion au Club utilisateurs du marché est estimé à 85 0000 euros TTC pour la Ville de Bordeaux et le CCAS.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser, Monsieur le Maire à signer le marché négocié pour droits exclusifs avec la société précitée, en application des articles 35 II, 8ème et 77 du code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale de la collectivité), articles 2051, 2031,6184 et 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/634**

**Maintenance corrective et évolutive du logiciel de gestion des délibérations Airsdélib et de ses modules associés.  
Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Suite à une mise en concurrence organisée dans le cadre de la procédure adaptée, la Ville de Bordeaux a conclu, le 30 novembre 2010, le marché public n° M10-0440 avec la société DIGITECH et ayant pour objet l'acquisition, la mise en œuvre et la maintenance d'une gestion du conseil municipal et des actes administratifs et a ainsi retenu le logiciel Airsdélib.

Ce logiciel a pour fonction d'assurer la gestion complète du cycle de vie des délibérations et des documents afférents au Conseil municipal (convocations, dossiers de séance, registre des actes).

Les modules associés permettent également de diffuser l'information sur Bordeaux.fr et l'intranet municipal.

Afin de garantir la maintenance corrective et évolutive de tous ces composants logiciels et la mise en place de nouveaux services (envoi dématérialisé à la préfecture pour le contrôle de légalité, signature électronique des délibérations), la Ville de Bordeaux souhaite conclure avec la société DIGITECH, au titre des droits exclusifs qu'elle détient sur ces composants logiciels, un marché négocié, sans publicité ni mise en concurrence préalables, ayant pour objet la maintenance corrective et évolutive du logiciel précité et ce, conformément aux dispositions des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans minimum ni maximum pour une durée de un an. Il pourra être renouvelé trois fois par tacite reconduction.

A titre indicatif, la dépense annuelle sera comprise entre 6 000 €TTC et 15 000 €TTC.

En conséquence, et suite à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire, à signer ce marché avec la société précitée en application des articles 35-II-8° et 77° du Code des marchés publics.

La dépense en résultant sera imputée sur le budget des exercices concernés rubrique 020-articles 2051, 2031, 6156, 6228, 6184.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/635**

**Maintenance corrective et évolutive des solutions Géoconcept et des logiciels associés. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Bordeaux s'est dotée depuis 1997 d'un système d'information géographique (SIG) utilisé par les services de la Ville pour accompagner et faciliter les missions se rapportant au territoire telles que :

- l'inventaire du patrimoine municipal,
- la géolocalisation des actions municipales,
- la préparation des interventions des agents sur le terrain,
- les réflexions prospectives touchant à l'aménagement du territoire
- la réalisation d'analyses permettant d'observer l'évolution dans le temps des indicateurs stratégiques de la Ville.

La Ville de Bordeaux utilise à cet effet les solutions logicielles distribuées par la société GEOCONCEPT, titulaire du marché n°2013-494-00.

Afin de garantir leur bon fonctionnement, il convient de conduire avec cette société au titre des droits exclusifs qu'elle détient, un marché négocié sans mise en concurrence ni publicité préalables dont l'objet est :

- la maintenance corrective et évolutive des différents produits,
- les formations spécifiques aux évolutions du produit,
- les prestations d'accompagnement au déploiement dans les services.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum pour une durée d'un an à compter de sa notification.

La DGINSI mène en 2015 un projet d'étude visant à évaluer le remplacement des solutions GEOCONCEPT. Le contrat de maintenance pourra ne pas être renouvelé en 2015.

Le montant annuel des dépenses est estimé à 31 000 euros TTC.

En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché précité avec la société GEOCONCEPT, conformément aux articles 35-II = 8e et 77 du Code des Marchés Publics.

Les dépenses en résultant seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 6156, 6228, 6184, 2031,2051.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/636**  
**Maintenance des serveurs et éléments actifs du réseau de la Ville de Bordeaux et prestations d'accompagnements. Signature du marché. Autorisation.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La disponibilité et la continuité de service du système d'information municipal nécessitent une organisation performante et rigoureuse de prévention des incidents et de dépannage sur la centaine de serveurs de la Ville de Bordeaux ainsi que sur les nombreux équipements spécialisés de réseau ou de stockage de données.

Pour répondre à ces exigences, la Direction Générale de l'Innovation et des Systèmes d'Information fait appel à des prestataires spécialisés afin d'optimiser et de garantir un taux de disponibilité élevé de ces matériels stratégiques à des coûts maîtrisés.

C'est sur la base du dossier de consultation préparé par la DGINSI, que la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert dont l'objet est la maintenance des serveurs et des éléments actifs du réseau de la Ville de Bordeaux et prestations d'accompagnement selon des niveaux de services déterminés et qui se décomposait en deux lots :

Lot n°1 : Maintenance des serveurs informatiques

Lot n°2 : Maintenance des éléments actifs du réseau

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le marché à la société suivante :

Lot n°1 : Maintenance des serveurs informatiques  
Société SCC

Lot n°2 : Maintenance des éléments actifs du réseau  
Ce lot a été déclaré infructueux.

Ce marché à bons de commande sera conclu sans montant minimum ni maximum sur une durée de 4 ans en application de l'article 77 du Code des marchés.



En conséquence, et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ce marché avec la société précitée, en application des articles 33-40-57 à 59 et 77 du Code des marchés.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours et suivants, rubrique 020 (administration générale), articles 2031, 2051, 2183 et 6156.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/637**

**Gestion des abonnements de périodiques pour l'ensemble des services municipaux. Signature du marché**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des missions de veille juridique des services municipaux et des missions spécifiques de la Bibliothèque Municipale, la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique a lancé un appel d'offres ouvert relatif à la gestion des abonnements de périodiques pour l'ensemble des services municipaux.

A l'issue de cette procédure, et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres lors de sa séance du 15 octobre a décidé d'attribuer le marché à la société EBSCO.

Ce marché à bons de commande, sans montant minimum ni maximum sera conclu pour un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois selon les dispositions de l'article 77.1 du Code des Marchés Publics.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec la société précitée, en application des articles 33, 40, 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice en cours, rubrique 020, article 6228.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/638****Travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des bâtiments pour la Ville de Bordeaux et le CCAS de Bordeaux. Signature des marchés.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de travaux d'entretien, de réparation et d'aménagement des bâtiments pour la Ville de BORDEAUX et du CCAS de BORDEAUX, un appel d'offres ouvert a été lancé par la Direction de la Concurrence et de la Commande Publique sur la base d'un dossier de consultation.

Cette consultation fait l'objet d'un allotissement en 29 lots :

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant estimé</i>
1.1	Désamiantage - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	"Lot nouveau"
1.2	Désamiantage – Sport / Social / Education 2	"Lot nouveau"
2.1	Pierre de taille - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	180 000,00 €
2.2	Pierre de taille - Sport / Social / Education 2	90 000,00 €
3.1	Gros Œuvre / VRD - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	630 000,00 €
3.2	Gros Œuvre / VRD - Sport / Social / Education 2	500 000,00 €
4.1	Charpente bois / Couverture / Zinguerie / Bardage bois – Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	500 000,00 €
4.2	Charpente bois / Couverture / Zinguerie / Bardage bois – Sport / Social / Education 2	65 000,00 €
5.1	Charpente métallique / Métallerie / Serrurerie / Bardage métallique - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	570 000,00 €
5.2	Charpente métallique / Métallerie / Serrurerie / Bardage métallique - Sport / Social / Education 2	230 000,00 €
6	Étanchéité	280 000,00 €
7.1	Menuiserie aluminium / PVC / Miroiterie - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	150 000,00 €
7.2	Menuiserie aluminium / PVC / Miroiterie – Sport / Social / Education 2	270 000,00 €
8.1	Menuiserie bois - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	300 000,00 €
8.2	Menuiserie bois - Sport / Social / Education 2	300 000,00 €
9	Volets roulants / Stores / Occultations	60 000,00 €
10.1	Plâtrerie / Isolation – Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	220 000,00 €
10.2	Plâtrerie / Isolation - Sport / Social / Education 2	100 000,00 €
11.1	Plafonds suspendus- Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	90 000,00 €
11.2	Plafonds suspendus - Sport / Social / Education 2	90 000,00 €
12.1	Peinture/Revêtements muraux/Vitrerie – Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	460 000,00 €
12.2	Peinture/Revêtements muraux/Vitrerie – Sport / Social / Education 2	430 000,00 €
13	Carrelage / Sols coulés	130 000,00 €
14.1	Revêtements sols souples – Culture / Administration tertiaire/ CCAS / Education 1	150 000,00 €
14.2	Revêtements sols souples - Sport / Social / Education 2	230 000,00 €

<i>Lot</i>	<i>Désignation</i>	<i>Montant estimé</i>
15.1	Electricité - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	650 000,00 €
15.2	Electricité - Sport / Social / Education 2	420 000,00 €
16.1	Plomberie/Chauffage/Climatisation – Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1	520 000,00 €
16.2	Plomberie/Chauffage/Climatisation - Sport / Social / Education 2	800 000,00 €

A l'issue de cette procédure et au vu du rapport d'analyse technique, la commission d'appel d'offres, lors de ses séances des 15 octobre et 12 novembre 2014, a attribué les marchés aux sociétés suivantes :

<i>Lot</i>	<i>Désignation - Société</i>
1.1	Désamiantage - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Lot infructueux
1.2	Désamiantage - Sport / Social / Education 2 Société AVENIR DECONSTRUCTION
2.1	Pierre de taille - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Société LES COMPAGNONS DE SAINT-JACQUES
2.2	Pierre de taille - Sport / Social / Education 2 Société DAGAND ATLANTIQUE
3.1	Gros Œuvre / VRD - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Société SMS
3.2	Gros Œuvre / VRD - Sport / Social / Education 2 Société EIFFAGE
4.1	Charpente bois / Couverture / Zinguerie / Bardage bois – Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Société CAZENAVE
4.2	Charpente bois / Couverture / Zinguerie / Bardage bois – Sport / Social / Education 2 Société GALLEGO
5.1	Charpente métallique / Métallerie / Serrurerie / Bardage métallique - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Lot infructueux
5.2	Charpente métallique / Métallerie / Serrurerie / Bardage métallique - Sport / Social / Education 2 Société BONS
6	Etanchéité Lot infructueux
7.1	Menuiserie aluminium / PVC / Miroiterie - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Lot infructueux
7.2	Menuiserie aluminium / PVC / Miroiterie – Sport / Social / Education 2 Société LABASTERE
8.1	Menuiserie bois - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Lot infructueux
8.2	Menuiserie bois - Sport / Social / Education 2 Société CARDOIT
9	Volets roulants / Stores / Occultations Lot infructueux
10.1	Plâtrerie / Isolation – Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Société BLR
10.2	Plâtrerie / Isolation - Sport / Social / Education 2 Lot infructueux
11.1	Plafonds suspendus- Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Lot infructueux
11.2	Plafonds suspendus - Sport / Social / Education 2 Lot infructueux
12.1	Peinture/Revêtements muraux/Vitrerie - Culture/ Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Société LTB
12.2	Peinture/Revêtements muraux/Vitrerie – Sport / Social / Education 2

<i>Lot</i>	<i>Désignation - Société</i>
	Société LARREY
13	Carrelage / Sols coulés Société BLR
14.1	Revêtements sols souples – Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Lot infructueux
14.2	Revêtements sols souples - Sport / Social / Education 2 Société MTX
15.1	Electricité - Culture / Administration tertiaire / CCAS / Education 1 Groupement CEGELEC / EGEP
15.2	Electricité - Sport / Social / Education 2 Groupement EIFFAGE / CENERGIA
16.1	Plomberie/Chauffage/Climatisation – Culture / Administration tertiaire/ CCAS / Education 1 Société PRO GCLIM
16.2	Plomberie/Chauffage/Climatisation - Sport / Social / Education 2 Société SPIE SUD-OUEST

Ces marchés à bons de commande, sans minimum, ni maximum, conclus pour une période initiale d'un an à compter 1<sup>er</sup> janvier 2015, pourront être reconduits par période successive d'un an et pour une durée maximale de reconduction de 3 ans.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer les marchés avec les sociétés précitées, en application des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics.

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de la Ville de BORDEAUX de l'exercice en cours, rubrique 020 article 2313.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**D-2014/639**

**Délégation du Conseil Municipal sur les marchés conclus.  
Information.**

Monsieur Jean-Michel GAUTE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions des articles L.2122-22 et L.2122-23, il appartient au Maire de rendre compte des *"décisions prises en vertu de la délégation qu'il tient du Conseil municipal et relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres qui peuvent être passés en procédure adaptée ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraîne pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% "*.

Vous trouverez ci-joint dans le tableau récapitulatif les décisions prises du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 30 septembre 2014.

**INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Marchés à procédure adaptée conclus du 1er janvier 2014 au 30 septembre 2014**

No Marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaire
2013-255-00	RESTRUCTURATION PARTIELLE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE PAUL LAPIE - LOT 2 :charpente couverture étanchéité	16/10/2013		88 506,75	JD CHARPENTE & COUVERTURE
2014-014-00	PRODUCTION AUDIOVISUELLE DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - LOT 1CONCEPTION D'UN SCÉNARIO	08/01/2014		7 700,00	XYZ
2014-015-00	PRODUCTION AUDIOVISUELLE DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - LOT 2 CONCEPTION ET RÉALISATION DE BANDES SONORES	08/01/2014		4 345,00	KALEO
2014-016-00	PRODUCTION AUDIOVISUELLE DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - LOT 3 CONCEPTION ET RÉALISATION D'UNE VIDEO PROJECTION MAPPING	08/01/2014		32 300,00	XYZ
2014-017-00	PRODUCTION AUDIOVISUELLE DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - LOT 4 RÉALISATION D'UN FILM	08/01/2014		34 700,00	XYZ
2014-018-00	PRODUCTION AUDIOVISUELLE DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE - LOT 5 CONCEPTION DE DISPOSITIF MULTIMEDIA	08/01/2014		10 500,00	XYZ
2014-024-00	SIGNALÉTIQUE EXPOSITION PERMANENTE "BORDEAUX-PORTE OCÉANE 1800-1939"	08/01/2014		35 001,00	OBJECTIF NUMERIQUE
2014-025-00	CREATION DE L'IDENTITE VISUELLE DU CENTRE D'INTERPRETATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE	08/01/2014		15 600,00	COLLAUD CELINE

2014-027-00	ESPACE MERIADECK : MISE EN CONFORMITE DU DESENFUMAGE - MAITRISE D'ŒUVRE TECHNIQUE	08/01/2014		15 250,00	ITH SARL
2014-028-00	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ INDUSTRIEL, DOMESTIQUE LOT 1 GAZ DOMESTIQUE	10/01/2014	6 000,00	24 000,00	BUTAGAZ PROXIGAZ
2014-029-00	LOCATION BOUTEILLES DE GAZ DOMESTIQUE, INDUSTRIEL LOT 2 LOCATION DE BOUTEILLES	10/01/2014	10 000,00	40 000,00	AIR PRODUCTS
2014-030-00	LOCATION DE BOUTEILLES DE GAZ INDUSTRIEL, DOMESTIQUE LOT 3 OXYGÈNE MÉDICAL	10/01/2014	8 000,00	24 000,00	LINDE FRANCE - LINDE HEALTHCARE - AGA MEDICAL
2014-031-00	SCENOGRAPHIE DES OPERATIONS DE COMMUNICATIONS EVENEMENTIELLES	08/01/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	90 000,00	14 SEPTEMBRE
2014-035-00	AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE DE QUARTIER BORDEAUX BASTIDE LOT 2 COUVERTURE CHARPENTE	03/01/2014		24 999,78	SOC ENTR CLAUDE BERNIARD (SECB)
2014-036-00	AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE DE QUARTIER BORDEAUX BASTIDE LOT 3 SERRURERIE	03/01/2014		19 200,00	SOBLACO
2014-037-00	AMENAGEMENT DE LA NOUVELLE MAIRIE DE QUARTIER BORDEAUX BASTIDE - LOT 6 MENUISERIES INTERIEURES	03/01/2014		21 802,40	PL AGENCEMENT
2014-039-00	PRODUITS D'HYGIÈNE CORPORELLE ET DE DÉSINFECTION DES BIBERONS POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE	08/01/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	20 000,00	LABORATOIRE RIVADIS
2014-040-00	GRAND PARC - DEMOLITION ET DESAMIANTAGE DE 2 BATIMENTS	29/01/2014		42 539,81	D2M



2014-041-00	AGORA 2014 - REGISSEUR SPECIALISE DANS LA COORDINATION DES EQUIPES DE MONTAGES EVENEMENTS CULTURELS	22/01/2014		27 370,00	COTE OUEST AGENCE
2014-063-00	CONTROLE TECHNIQUE DES METIERS FORAINS A L'OCCASION DES DEUX FOIRES D'ATTRACTIONS ANNUELLES	01/02/2014	10 000,00	40 000,00	COIGNOUX
2014-064-00	TRAVAUX PHOTOGRAPHIQUES PROFESSIONNELS POUR LES SERVICES DE LA MAIRIE DE BORDEAUX	06/02/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	8 000,00	DUPON
2014-065-00	GROUPE SCOLAIRE LA BENAUGE - ETUDES DE PROGRAMMATION	05/02/2014		22 800,00	HEMIS AMO
2014-066-00	LOCATION ET BLANCHISSAGE DE LINGE POUR LE CABINET DU MAIRE	31/01/2014	17 000,00	34 000,00	BLANCHISSERIE PROFESSIONNELLE D'AQUITAINE
2014-068	CRECHE A. BARRAUD DIAGNOSTIC TECHNIQUE DU BATIMENT - ETUDE FAISABILITE ET PROGRAMMATION	05/02/2014		31 620,00	COMPETENCE INGENIERIE SERVICES
2014-074-00	REQUALIFICATION ARCHITECTURALE ET AMELIORATION THERMIQUE DES FACADES DU GROUPE SCOLAIRE SCHWEITZER	05/02/2014		152 030,72	MAB SUD-OUEST
2014-075-00	MATERNELLE NAJJAC - RESTRUCTURATION PARTIELLE LOT GROS ŒUVRE-COUVERTURE-ZINGUERIE-ETANCHEITE	16/04/2014		103 000,00	MAB SUD-OUEST
2014-086-00	RESTRUCTURATION DES BÂTIMENTS 7/9 PLACE ST MARTIAL, ÉTUDE DE PROGRAMMATION	20/02/2014		7 280,00	MAITRE
2014-087-00	CENTRE DE VOILE, RÉFECTION DE L'ÉTANCHÉITÉ DE LA TOITURE TERRASSE	18/02/2014		109 593,90	ETANDEX
2014-088-00	ACHAT DE CHAMPAGNE DE GAMME MOYENNE	12/02/2014		9 477,00	CHAMPAGNE RENE GEOFFROY

2014-090-00	INSTRUMENTS POUR LE CNR - LOT 9 ACHAT D'UN VIBRAPHONE	11/02/2014		4 545,05	RYTHMES ET SONS
2014-092-00	REALISATION D'UN AUDIT INTERNE ASSORTI DE PRECONISATION AU MUSEE DES BEAUX ARTS	19/02/2014		25 900,00	ENO CONSEIL
2014-124-00	EGLISE ST AMAND DE CAUDERAN - RESTAURATION DES DECORS PEINTS DU TRANSEPT NORD	06/03/2014		50 360,00	AD ATELIER DUFON
2014-127-00	GESTION DES ENCAISSEMENTS MONEO SUR LES HORODATEURS, LES TERMINAUX DE PAIEMENT ELECTRONIQUES ET AUTRES AUTOMATES - FOURNITURE DE CARTES A PUCE DE TYPE BMS2	12/03/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	100 000,00	SFPMEI
2014-130-00	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL D'UN MANAGER	20/03/2014		4 050,00	EXISTENS EN FORMATION
2014-147-00	ACQUISITION, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UN LOGICIEL D'ECONOMAT	19/03/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	199 000,00	COOKETHIC
2014-148-00	EVOLUTION ET CORRECTION DE L'INTRANET SIG	12/03/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	25 000,00	MEMORIS
2014-150-00	PARC PINCON - MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT PAYSAGE	10/04/2014		11 715,00	DEKRA INDUSTRIAL
2014-151-00	EVALUATION DE DEUX POLITIQUES PUBLIQUES - LOT 1 POLITIQUE D'ACCUEIL FAMILIAL ET DE GARDE A DOMICILE DES ENFANTS 0-3 ANS	14/04/2014		29 750,00	ENEIS CONSEIL
2014-152-00	EVALUATION DE DEUX POLITIQUES PUBLIQUES - LOT 2 POLITIQUE INTITULEE PROJET SOCIAL 3	14/04/2014		29 165,00	SOSTEN

2014-153-00	RESTRUCTURATION DU CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD - LOT 1 DEMOLITION DESAMIANTAGE	14/04/2014		31 175,00	SMS
2014-154-00	RESTRUCTURATION DU CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD LOT 2 MENUISERIES EXTERIEURES ET INTERIEURES BOIS	05/09/2014		35 391,00	SYLVAIN LATORRE SLM
2014-155-00	RESTRUCTURATION DU CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD - LOT 3 PLATRERIE FAUX PLAFOND	14/04/2014		15 473,32	BMP
2014-156-00	RESTRUCTURATION DU CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD - LOT 4 REVETEMENT SOLS COULES	14/04/2014		21 918,80	EIPF
2014-157-00	RESTRUCTURATION DU CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD LOT 5 CVC PLOMBERIE	05/09/2014		29 306,62	SAGECES
2014-158-00	RESTRUCTURATION DU CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD - LOT 6 ELECTRICITE	14/04/2014		23 264,97	INOLEC
2014-159-00	RESTRUCTURATION DU CLUB SENIOR ALBERT BARRAUD - LOT 7 EQUIPEMENT DE CUISINE	14/04/2014		10 468,88	OPTIMAL CUISINES
2014-160-00	ELÉMENTAIRE ANDRÉ MEUNIER, RÉFECTION ISOLATION ET ÉTANCHÉITÉ TOITURE TERRASSE	14/04/2014		181 879,91	SOPREMA ENTREPRISES
2014-161-00	PRESTATIONS FUNÉRAIRES, LOT 1 CONTRATS OBSÈQUES	16/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	16 000,00	OGF -PFG - POMPES FUNEBRES GENERALES SUD OUEST
2014-162-00	PRESTATIONS FUNÉRAIRES, LOT 2 OBSÈQUES DE PERSONNES INHUMATION D'URGENCE	16/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	48 000,00	OGF -PFG - POMPES FUNEBRES GENERALES SUD OUEST
2014-163-00	PRESTATIONS FUNÉRAIRES, LOT 3 TRANSPORT DE CORPS, CONSERVATION DANS UN FUNÉRARIUM	16/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	5 000,00	OGF -PFG - POMPES FUNEBRES GENERALES SUD OUEST

2014-164-00	REFECTION DES MENUISERIES DE L'OFFICE DE TOURISME - MAITRISE D'ŒUVRE	16/04/2014		16 450,00	CITYZEN ARCHITECTES
2014-165-00	TRADUCTION DE DOCUMENTS TOUS SERVICES, LOT 1 LANGUES EUROPÉENNES COURANTES	24/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	40 000,00	HANCOCK HUTTON LANGUES SERVICES
2014-166-00	TRADUCTION DE DOCUMENTS TOUS SERVICES, LOT 2 LANGUE RUSSE	24/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	2 500,00	TRADUCTIK
2014-167-00	TRADUCTION DE DOCUMENTS TOUS SERVICES, LOT 3 LANGUE CHINOISE	24/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	2 500,00	LE BIAN
2014-168-00	TRADUCTION DE DOCUMENTS TOUS SERVICES, LOT 4 LANGUE JAPONAISE	24/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	2 000,00	TRADUCTIK
2014-169-00	TRADUCTION DE DOCUMENTS TOUS SERVICES, LOT 5 LANGUE ARABE	24/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	2 000,00	TRADUCTIK
2014-170-00	ENLEVEMENT DECHETS 3 RUE DU DOCTEUR ROCAZ	28/04/2014		1 554,00	AMALTHEE MAINTENANCE ENVIRONNEMENT
2014-179-00	MAITRISE D'ŒUVRE : RENOVATION SANITAIRES , CONSTRUCTION D'UNE CLASSE ET D'UN PREAU MATERNELLE YSER	11/04/2014		20 000,00	A3 ARCHITECTES
2014-180-00	RESTRUCTURATION DE L'ELEMENTAIRE THIERS - ETUDE DE FAISABILITE - MARCHE SUBSEQUENT	24/04/2014		4 096,00	SERVICE PUBLIC 2000
2014-181-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE RENOUVELLEMENT DES MARCHES DE TELECOMMUNICATIONS	24/04/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	206 999,00	LUG CONSULTING TECHNOLOGIES/COMTIS
2014-182-00	AGORA 2014 HORS H14 - REGISSEUR SPECIALISE -COORDINATION EQUIPES DE MONTAGES D'EVENEMENTS CULTURELS	24/04/2014		37 800,00	COTE OUEST AGENCE
2014-183-00	GROUPE SCOLAIRE SCHWEITZER - LOT 4 : PEINTURE / ISOLATION PAR L'EXTERIEUR / ENDUITS DE FACADE	24/04/2014		135 287,05	MINOS ENTREPRISE DE PEINTURE

2014-184-00	AGORA 2014 MISSION DE COORDINATION ET DE PRODUCTION DE LA SOIREE QUAI DE BRAZZA DU SAMEDI 13/09/2014	23/04/2014		114 000,00	ASSOCIATION LES VIVRES DE L'ART
2014-187-00	TRAVAUX DE DESAMIANTAGE D'UN BATIMENT EXISTANT (QUARTIER DES BASSINS A FLOTS)	30/04/2014		23 970,00	BDS
2014-188-00	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL D'UN RESPONSABLE ADMINISTRATIF ET FINANCIER	02/05/2014		4 050,00	EXISTENS EN FORMATION
2014-189-00	PRODUCTION ARTISTIQUE DELEGUEE DE LA QUATRIEME EDITION DE LA SEMAINE DIGITALE	23/04/2014		206 670,00	COTE OUEST AGENCE
2014-190-00	MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE SUR LES PROJETS NUMERIQUES STRATEGIQUES	02/05/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	199 000,00	PRICEWATERHOUSECOOPERS ADVISORY
2014-191-00	ETUDE DE FAISABILITE CTM/REGAZ MARCHE SUBSEQUENT	02/05/2014		19 600,00	A2M
2014-192-00	FOURNITURE ET MAINTENANCE D'OUTILS INFORMATIQUES A L'USAGE DE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP	02/05/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	199 000,00	ALPHABRAILLE
2014-193-00	AGORA 2014 - PRESTATIONS D'EQUIPEMENT DU HANGAR 14 - LOT 1 : EQUIPEMENTS VIDEO ET INFORMATIQUES	30/04/2014		57 695,08	DUSHOW BORDEAUX
2014-194-00	AGORA 2014 - PRESTATIONS D'EQUIPEMENT DU HANGAR 14 - LOT 2 : EQUIPEMENT DE SONORISATION	30/04/2014		18 851,37	DUSHOW BORDEAUX
2014-196-00	TRAVAUX DE NUMÉRISATION, TRAITEMENT DE DONNÉES, IMPRESSION COMPTES RENDUS D'ENTRETIEN PROFESSIONNELS	06/05/2014	3 500,00	14 000,00	ORSUD VALLEY
2014-197-00	MUSEOGRAPHIE DE L'EXPOSITION "PAYSAGES" AU JARDIN BOTANIQUE	02/05/2014		45 000,00	EUGENE

2014-200	REFECTION DES LOGEMENTS GROUPE SCOLAIRE PRESSENE/HENRI IV - LOT 1 MENUISERIE ALUMINIUM & SERRURERIE	14/05/2014		22 024,05	ALUMIN
2014-201	REFECTION DES LOGEMENTS GROUPE SCOLAIRE PRESSENE/HENRI IV -LOT 3 PLATRERIE ISOLATION GO DEMOLITION	14/05/2014		36 048,06	BMP
2014-202	REFECTION DES LOGEMENTS GROUPE SCOLAIRE PRESSENE/HENRI IV -LOT 4 PEINTURE, FAIENCE	14/05/2014		16 400,47	ENTREPRISE FAMILIALE DE PEINTURE
2014-203	REFECTION DES LOGEMENTS GROUPE SCOLAIRE PRESSENE/HENRI IV -LOT 5 REVETEMENT DE SOLS SOUPLES	14/05/2014		3 103,40	ENTREPRISE FAMILIALE DE PEINTURE
2014-204	REFECTION DES LOGEMENTS GROUPE SCOLAIRE PRESSENE/HENRI IV -LOT 6 ELECTRICITE	14/05/2014		29 660,50	INEO AQUITAINE (AGENCE PESSAC)
2014-205-00	ACQUISITION ET MAINTENANCE D'UNE APPLICATION INTERACTIVE POUR LA MAISON ECO CITOYENNE	21/05/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	199 000,00	MAZEDIA
2014-206-00	MAINTENANCE PORTES ET PORTAILS AUTOMATIQUES P/LES SERVICES ET ETS DE LA VILLE, L'OPERA ET LE CCAS	21/05/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	49 999,00	THYSSEN KRUPP ASCENSEURS
2014-207-00	DEMOLITION D'UNE CONSTRUCTION EN BORD DE GARONNE "GARAGE HENRI"	21/05/2014		97 477,44	AVENIR DECONSTRUCTION
2014-229-00	REFACTION D'UNE SERRE HORTICOLE CAUDÉРАН - LOT 1 MAÇONNERIE	11/06/2014		10 434,87	MAESTRO
2014-230-00	REFACTION D'UNE SERRE HORTICOLE CAUDÉРАН - LOT 2 SERRE HORTICOLE	11/06/2014		63 210,00	TPSB (TOUT PRODUIT DE SERRE ET BATIMENT)
2014-231-00	REFACTION D'UNE SERRE HORTICOLE CAUDÉРАН - LOT 3 MENUISERIES	11/06/2014		19 000,00	SOBLACO
2014-232-00	REFACTION D'UNE SERRE HORTICOLE CAUDÉРАН - LOT 5 ÉLECTRICITÉ	11/06/2014		4 681,88	INOLEC

2014-233-00	REFACTION D'UNE SERRE HORTICOLE CAUDÉРАН - LOT 6 PEINTURE	11/06/2014		3 028,20	EIPF
2014-234-00	PRESTATIONS ASSOCIEES A L'EXPLOITATION ET A L'EVOLUTION DE LA SUITE LOGICIELLE ITASM	04/06/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	68 999,00	ALLEN SYSTEMS GROUP FRANCE
2014-235-00	GAZON DE PLACAGE POUR TERRAINS DE SPORT	10/06/2014	6 000,00	24 000,00	CIC
2014-236-00	EQUIPEMENT ET RACCORDEMENT DU FORAGE D'IRRIGATION AU STADE SUZON	10/06/2014		30 725,30	VEOLIA EAU COMPAGNIE GENERALE DES EAUX
2014-237-00	ENTRETIEN ET MAINTENANCE PAR NETTOYAGE ET CURAGE DES CANALISATIONS DES SEPARATEURS HYDROCARBURE DES AIRES DE LAVAGE DES EQUIPEMENTS COMMUNAUX	10/06/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	60 000,00	SANITRA FOURRIER
2014-238-00	TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITE VERTICALE DU BATIMENT R+1 DU POLE TECHNIQUE LOT 1 PLATEFORME ELEVATRICE EXTERIEURE	10/06/2014		26 585,00	ERMHES
2014-239-00	TRAITEMENT DE L'ACCESSIBILITE VERTICALE DU BATIMENT R+1 DU POLE TECHNIQUE LOT 2 SERRURERIE EXTERIEURE	10/06/2014		40 882,00	ETS DELPECH
2014-240-00	PRESTATIONS D'OPTIMISATION ET DE MAINTENANCE DE LA BASE SIG : ORACLE SPATIAL	10/06/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	200 000,00	DIGORA
2014-241-00	FORMATION À LA CONDUITE DES MOTOCYCLETTES LÉGÈRES	01/09/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	22 000,00	ECF CESR 33
2014-242-00	FOURNITURE DE FLEURS POUR LA VILLE DE BORDEAUX - LOT 1 : FLEURS COUPES ET FEUILLAGE POUR DECORATION	13/06/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	10 000,00	VP FLEURS
2014-243-00	SERVICE HEBERGE DE PUBLICATION, GESTION ET DIFFUSION DE MESSAGES	06/06/2014	11 000,00	38 000,00	NP6

2014-244-00	CRÈCHE DES CHARRONS, RÉFECTION DE LA SALLE DE JEUX D'EAU ET DES SANITAIRES	11/06/2014		64 095,29	TONAL
2014-245-00	ACQUISITION ET MISE EN ŒUVRE D'UN LOGICIEL DE GESTION LOCATIVE	11/06/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	199 000,00	SELDON FINANCE
2014-246-00	PISCINE DU GRAND PARC - MAITRISE D'OEUVRE - TRAVAUX DE RÉNOVATION SUITE À CONTENTIEUX	24/06/2014		46 080,00	BETEM AQUITAINE
2014-248-00	FEU D'ARTIFICE DU 14 JUILLET 2014	20/06/2014		35 500,00	FETES ET FEUX PRESTATIONS
2014-249-00	DOMAINE DE LA DUNE - REFECTION DE LA COUVERTURE BATIMENT LE GYMNASSE	16/06/2014		106 778,72	LALANDE & FILS
2014-250-00	NUMERISATION DE L'ETAT CIVIL DE LA VILLE DE BORDEAUX CONSERVE AUX ARCHIVES MUNICIPALES	18/06/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	20 833,00	FLASH COPY
2014-254-00	ACCOMPAGNEMENT INDIVIDUEL D'UN RESPONSABLE D'ETABLISSEMENT CULTURE	24/06/2014	4 050,00	4 050,00	EXISTENS EN FORMATION
2014-264-00	FAISABILITE EXTENSION ECOLE SCHWEITZER- MARCHE SUBSEQUENT	18/07/2014		6 836,00	SERVICE PUBLIC 2000
2014-265-00	MISSIONS DE PROGRAMMATION ET DE REGIE GENERALE DES CONFERENCES NUMERIQUE DE LA SEMAINE DIGITALE	17/07/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	206 999,00	COTE OUEST AGENCE
2014-266-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'ELABORATION DU LIVRE BLANC DE LA SOLIDARITE NUMERIQUE	17/07/2014		45 260,00	LSG COM
2014-267-00	ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A L'AMENAGEMENT NUMERIQUE	17/07/2014	Marché à bons de commande conclu sans montant minimum	206 999,00	TACTIS



2014-269-00	TRANSPORT D'ŒUVRES EXPO ANDREA BRANZI - LOT 1 FABRICATION DES CAISSES OU TAMPONNAGE, EMBALLAGE ALLER/RETOUR, STOCKAGE DES CAISSES	17/07/2014		11 024,00	BOVIS TRANSPORTS
2014-270-00	TRANSPORT D'ŒUVRES EXPO ANDREA BRANZI - LOT 2 TRANSPORT, EMBALLAGE, DECHARGEMENT ALLER/RETOUR	17/07/2014		44 590,00	BOVIS TRANSPORTS
2014-271-00	NETTOYAGE 28 RUE AUSONE	10/07/2014		4 600,00	AMALTHEE MAINTENANCE ENVIRONNEMENT
2014-272-00	EQUIPEMENT DU HANGAR 14 DANS LE CADRE D'AGORA 2014 - LOT 1 : TISSU ET CONFECTION D'UN RIDEAU	18/07/2014		18 082,00	CITY LOC ENSEIGNE VOLVER
2014-273-00	EQUIPEMENT DU HANGAR 14 DANS LE CADRE D'AGORA 2014 - LOT 2 : RAIL OU TUBE	18/07/2014		22 955,00	LA BOITE NOIRE (LBN2)
2014-274-00	REFECTION COUVERTURE GYMNASSE ALBERT THOMAS AU STADE CHABAN-DELMAS	16/07/2014		22 500,00	DUPUIS LE MARECHAL
2014-275-00	AMENAGEMENT D'UN CENTRE DE LOISIRS SABLONAT - MAITRISE D'ŒUVRE	17/07/2014		19 650,00	BAUDRIMONT
2014-276-00	AMO - CCV ÉQUIPEMENT DES CUISINES, AMÉNAGEMENT DES ESPACES COMMERCIAUX	15/09/2014		160 250,00	AC2R (ASSIST CONSEIL REALISA RESTAURAT)
2014-298	CIMETIERE LA CHARTREUSE DEMONTAGE ET RECONSTRUCTION DE DEUX TRONCONS MUR D'ENCEINTE	09/09/2014		78 802,50	CAZENAVE
2014-299-00	REFECTION DE LA CHARPENTE COUVERTURE ZINGUERIE DE L'IMMEUBLE RUE LEYDET	09/09/2014		39 030,50	C.C. CLAVERIE
2014-301-00	CONSTRUCTION D'UN 3ÈME POSTE D'ACCUEIL POUR PAQUEBOTS, MO	29/08/2014		13 000,00	SEAMAR ENGINEERING

2014-314-00	MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE : MISE EN CONFORMITE ACCESSIBILITE HANDICAPE GROUPE SCOLAIRE ACHARD	19/09/2014		19 920,00	CARCALY

#### Accords cadres

No Marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaires
2014-AC02-00	INGENIERIE CHAUFFAGE/PLOMBERIE/VENTILATION/C LIMATISATION	16/04/2014	Marché à bons de commande sans mini	195 000,00	AQUITEN INGENIERIE
					ARTELIA BATIMENT ET INDUSTRIE
					BEHI
					BERTI INGENIERIE
					BG6
					BUREAU D'ETUDES VIVIEN
					C3E INGENIERIE
H3C ENERGIES					
No Marché	Intitulé du marché	Notifié le	Montant minimum HT en € ou Qte mini	Montant maximum HT en € ou Qte mini	Titulaires
2014-AC03-00	INGÉNIERIE EN COURANTS FORTS ET COURANTS FAIBLES	14/04/2014	Marché à bons de commande sans mini	190 000,00	BELISSEN
					CAP INGELEC
					CTRE ETUDE TECHNIQUES AQUITAINE BATIMENT (CETAB INGENIERIE)
					FREELANCE ETUDES
					IG CONCEPT
					VALTEIA INGENIERIE